

Les Rendez-Vous d'AFNOR



2^{ème} RENCONTRE AFNOR

**Mise en œuvre
de la signature électronique
en Europe**

**MARDI
18 DÉCEMBRE 2001**

**Holiday Inn
Paris République**

*Avec
le concours de*



AFNOR

*La journée sera présidée par Claude BOULLE,
Directeur Affaires Européennes – BULL*



9h30 – Allocution d'ouverture

AFNOR

9h45 – La Directive européenne et le positionnement
de la normalisation

Claude BOULLE – BULL – Président du groupe européen EESSI

10h00 – Le contexte de la signature électronique

- . la transposition en droit français
- . les conditions de reconnaissance de la signature
- . les questions ouvertes

Thierry AUTRET – Directeur – ERNST & YOUNG Audit

10h30 – Vos questions

10h45 – Pause

Les propositions de L'EESSI

11h00 – Les dispositifs de création et de vérification de signatures
électroniques

Denis PINKAS – Consultant senior - INTEGRIS.BULL

11h30 – La traduction du texte de la Directive pour ce qui concerne
les autorités de certification (CSP) délivrant des certificats qualifiés

Nick POPE

12h00 – Comment mettre en place un espace européen de recon-
naissance mutuelle

- . la conformité
- . la reconnaissance mutuelle

Hans NILSSON

12h30 – Vos questions

12h45 – Déjeuner pris en commun

La mise en œuvre de la Directive

14h00 – Introduction : les acteurs et les applications

Thierry AUTRET – Directeur – ERNST & YOUNG Audit

14h15 – Le dispositif d'accréditation d'organismes certificateurs
qui délivrent une qualification et la reconnaissance mutuelle

Nathalie SAVEANT – COFRAC

14h45 – La délivrance de certification de conformité

Loïc BOURNON – DC SSI

15h15 – Témoignage : la Télé-TVA

François-Xavier MARQUIS – CHAMBERSIGN

15h45 – Pause

16h00 – Témoignage : l'utilisation de la signature électronique
qualifiée pour délivrer un service et garder la confiance

Youval ECHED – Directeur des Services de cachets électroniques
La POSTE

16h30 – TABLE RONDE : Le développement de la signature
électronique

Laurent PERDIOLAT – MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DES FINANCES

Jean-Séverin LAIR – CERTINOMIS

Laurent MALHOMME – Directeur Département
Administrations et Institutionnels – CERTPLUS

Gilles KREMER – PDG – MAGICAXESS

Hans NILSSON

17h15 – Clôture



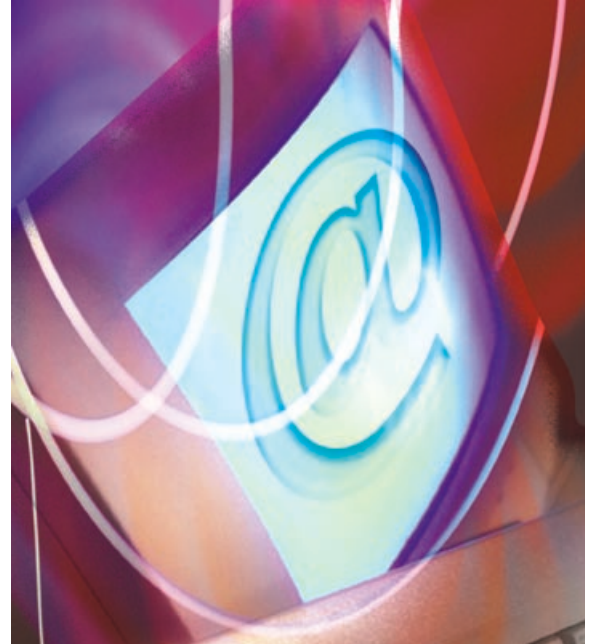
Mise en œuvre de la signature électronique en Europe

La dématérialisation des échanges de toute nature, que ce soit dans le secteur privé ou lors des échanges avec l'administration, a conduit à la définition d'un nouveau cadre : la signature électronique

*Que recouvre aujourd'hui la signature électronique ?
Quels sont les dispositifs utilisés pour la mettre en œuvre ?
Quelle reconnaissance de la signature électronique en Europe ?*

Des spécialistes de plusieurs pays vous présenteront les dispositions européennes réglementaires. Ils vous permettront de faire le point sur les standards visant à mettre en œuvre la Directive 1999/93CE pour assurer l'interopérabilité des applications et la reconnaissance mutuelle des certificats dans la Communauté européenne.

Enfin, des acteurs proposant des applications illustreront de façon concrète tous les maillons de ce dispositif.



QUI EST CONCERNÉ ?

LES DECIDEURS STRATEGIQUES
LES DIRECTEURS INFORMATIQUES
LES DIRECTEURS SECURITE
LES UTILISATEURS DE SIGNATURES ELECTRONIQUES
LES JURISTES D'ENTREPRISES
LES AUTORITES DE CERTIFICATION
LES POUVOIRS PUBLICS
LES AVOCATS
LES OFFICIERS DE JUSTICE : LES NOTAIRES, LES GREFFIERS, LES HUISSIERS
LES CONSEILS

Vous vous inscrivez à la conférence. Procurez-vous la documentation complète (actes des orateurs, compte rendu de la conférence incluant échanges et débats entre intervenants et participants) de cette manifestation «MISE EN ŒUVRE DE LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE EN EUROPE». Bénéficiez alors de notre offre spéciale sur le prix de cette documentation ! (voir le bulletin d'inscription). (délai de livraison : 8 semaines minimum après la manifestation)

LIEU DE LA CONFÉRENCE :

Holiday Inn – Paris République
10 Place de la République

Un plan d'accès vous sera adressé
avec votre confirmation d'inscription.

LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES RÉGISSENT L'ACCORD CONCLU ENTRE AFNOR ET SON CLIENT, AGISSANT À DES FINS PROFESSIONNELLES, POUR LA RÉALISATION D'UNE PRESTATION D'INFORMATION AFNOR. À DÉFAUT DE CONTRAT ÉCRIT SIGNÉ DES DEUX PARTIES, CES CONDITIONS CONSTITUENT LE SEUL ACCORD ENTRE ELLES RELATIVEMENT À L'OBJET DE LA COMMANDE ET PRÉVALENT SUR TOUT AUTRE DOCUMENT.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE COMMANDE : Toute inscription à un séminaire d'information ne sera prise en compte par AFNOR qu'à la condition qu'elle soit formalisée selon l'une des modalités suivantes :

- par télécopie (01 49 17 90 00) ;
- par courrier à AFNOR Formation Conseil 11, Avenue Francis de Pressensé - 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex

À défaut d'emploi d'un bulletin d'inscription d'AFNOR, l'inscription du client, afin d'en faciliter le traitement, comportera les informations suivantes :

- code client AFNOR ;
- nom ou raison sociale ;
- adresse de facturation ;
- coordonnées téléphoniques, de télécopie et Mél ;
- le code séminaire d'information ;
- le nom, prénom du bénéficiaire du séminaire d'information ;
- le prix indiqué par AFNOR ;
- la référence aux présentes Conditions ;
- nom, fonction et signature de la personne qui procède à la commande du séminaire d'information.

FORMATION, VALIDITÉ ET PREUVE DE LA COMMANDE : La demande d'inscription est réputée formée à la date de sa réception par AFNOR. AFNOR se réserve le droit de refuser toute inscription d'un Client en cas de défaut de paiement dans les délais convenus non régularisé par ce dernier. La nullité de l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions reste sans effet quant à la validité de la Commande.

PRIX : Le prix est de 220 euros pour la conférence seule et de 340 euros pour la conférence et le compte rendu (envoyé 8 semaines minimum après la conférence). Le prix inclut toujours les actes de la conférence, le déjeuner, les boissons et viennoiseries servis lors des pauses.

Les prix sont indiqués Hors Taxes et sont à majorer du taux de T.V.A. applicable en vigueur à la date de facturation.

Le taux de TVA actuellement appliqué en France aux actions d'information est de 19,6%.

Tout changement de l'un de ces taux sera répercuté immédiatement sur la facture correspondant à une commande en cours.

ANNULATION / REPORT : AFNOR se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un séminaire d'information, jusqu'à trois semaines avant la date prévue. AFNOR en informe le Client : il incombe alors au Client de procéder à une nouvelle inscription. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait d'AFNOR. Le client peut annuler sans frais son inscription par écrit quinze jours au plus tard avant la conférence. Passé ce délai, le prix total du séminaire d'information sera exigible et lui sera facturé.

SUBSTITUTION : Jusqu'à 48 heures avant le début du séminaire d'information, sans frais supplémentaire, le client bénéficie de la faculté de substituer à une personne inscrite toute personne de son choix en informant par écrit AFNOR.

FACTURATION : Les factures AFNOR sont libellées en EURO, avec mention de la contre-valeur TTC en Francs. Une facture est adressée au Client à l'issue de la prestation. Ce montant n'est pas imputable au budget de formation entreprise.

PAIEMENT : Pour les paiements en Euro, le Client accepte de payer le montant correspondant à la contre-valeur indiquée sur la facture en cas d'écart avec le montant convenu, lorsque cet écart est la résultante des arrondis de conversion. Le Client, paiera AFNOR sous 30 jours, date de facture figurant au recto de la facture. Aucun escompte n'est accordé au cas de paiement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité à une fois et demie le taux d'intérêt légal de l'année est due. AFNOR n'accepte ni lettre de change, ni billet à ordre. Le paiement peut être effectué par chèque bancaire ou postal (deux volets) à l'ordre de AFNOR ou par virement au numéro de compte suivant :

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30056	00092	0092 200 0180	13
CCF Courbevoie DEFENSE			
ASS AFNOR CEDEX 7			

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable d'AFNOR ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

RESPONSABILITÉ : AFNOR ne garantit, ni expressément, ni implicitement, la pertinence d'emploi des informations contenues dans les documents qu'elle diffuse, édite ou publie pour un usage particulier, leur adaptation à une fonction spécifique ou leur actualité. AFNOR ne pourra être tenue pour responsable vis-à-vis du Client de toute perte indirecte découlant de l'exécution des présentes conditions. « Toute perte indirecte » inclut notamment la perte de bénéfices, de revenus, de clientèle ou toute perte financière similaire, y compris tout paiement effectué ou dû à un tiers. Il incombe au Client de souscrire les polices d'assurance adéquates pour couvrir les risques inhérents à son activité. La responsabilité de quelque nature d'AFNOR vis-à-vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à AFNOR au titre des présentes conditions. Le Client et AFNOR devront s'informer mutuellement de tout fait susceptible d'influer sur les présentes conditions dont ils auraient connaissance.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE : L'inscription et tous les actes qui en découlent sont exclusivement régis par la loi française. Toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu l'inscription et les actes qui en découlent sont de la compétence exclusive des tribunaux du siège d'AFNOR, même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner à votre contact AFNOR FORMATION CONSEIL
11, Av. Francis de Pressensé
93571 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. (0)1 41 62 76 22 - Fax (0)1 49 17 90 00
info.formation@afnor.fr



**Mise en oeuvre
de la signature
électronique
en Europe**

**Mardi 18 décembre 2001
Hôtel Holiday Inn
Paris République**

- je m'inscris à la conférence **UNIQUEMENT**
au prix de 220 € HT – 263,12 € TTC soit 1 725,95 F TTC - TVA 19,6%
- JE M'INSCRIS à la conférence ET JE COMMANDE le compte rendu
(délai de livraison : 8 semaines minimum) au prix de 340 € HT – 406,64 € TTC
soit 2 667,38 F TTC - TVA 19,6 %
- JE COMMANDE SEULEMENT la documentation complète, acte +compte rendu
(délai de livraison : 8 semaines minimum)
au prix de 220 € HT – 232,10 € TTC soit 1 522,48 F TTC - TVA 5,5%

Nom _____ Prénom _____
Société _____ Fonction _____
Adresse _____
Code Postal _____ Ville _____
Téléphone _____
Télécopie _____
Email (*obligatoire pour un contact rapide*) _____
Code NAF _____
Adresse de facturation si différente _____

- J'ai bien pris connaissance des conditions générales de vente

Date _____ Signature et Fonction :

CACHET DE L'ENTREPRISE